



## Transfert savoirs de l'expérience dans les entreprises artisanales du bâtiment

Dans le cadre du plan d'action déployé par la CPREF du bâtiment, les partenaires sociaux ont souhaité proposer aux entreprises une offre de formation enrichie, sur une thématique et des modalités d'appui peu développées jusqu'alors. Ainsi, aider les entreprises à travailler le transfert des savoirs de l'expérience, doit à la fois permettre d'anticiper / éviter la perte de savoir-faire sensibles pour l'entreprise (transfert à des salariés moins expérimentés, par exemple) et faciliter l'intégration des nouveaux embauchés. En effet, le diagnostic mené par le CESTP-ARACT a montré ces deux niveaux de besoins des entreprises artisanales picardes (Vous pouvez retrouver ces éléments sur [www.cestp.aract.fr](http://www.cestp.aract.fr) rubrique nos actions concrètes).

La CAPEB, pilote de cette action régionale expérimentale, a souhaité avec l'appui de la FFB, initier une action territoriale, en partenariat avec la MEF du Clermontois. Cette action a pour objectif d'aider des entreprises à identifier leur réel besoin de transfert de savoirs de l'expérience et de les accompagner dans la démarche. Cette action a été confiée au cabinet ITAQUE, le CESTP-ARACT assurant l'appui technique au projet.

Contact [a.leroux@anact.fr](mailto:a.leroux@anact.fr)